

REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt du mois de mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marcols les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 16 mars 2026

Présents : François BLACHE, Jérôme VIALLE, Baptiste BONNET, Claire JOUY, Marc BOUCHET, Anne-Marie ROUDIL, Sabine VIALLE, Marie-Noëlle DE WITTE, Sophie JUCHAT, Didier MERLAND, Dominique VIALLE

Excusés : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : Baptiste BONNET

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

Lecture du procès-verbal de la réunion du 26 février, approuvé à l'unanimité

Mr François BLACHE accueille les conseillers élus le 15 mars 2026, le conseil municipal est au complet.

Anne-Marie ROUDIL prend la présidence de la réunion afin d'organiser l'élection du Maire.

Election du Maire 20 mars 2026

En exercice : 11 ; présents : 11 ; représentés : 0 ; votants : 11 ; pour : 10 ; contre 0 ; abstentions : 1

Majorité absolue : 6

Un seul candidat déclaré.

François BLACHE est élu : 10 voix pour et 1 bulletin blanc

François BLACHE, élu Maire prend la présidence de la réunion.

D2026-005/ Détermination du nombre d'adjoints

En exercice : 11 ; présents : 11 ; représentés : 0 ; votants : 11 ; pour : 11 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 4

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de MARCOLS LES EAUX un effectif maximum de trois adjoints.

REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints au maire.

Election des adjoints mars 2026

En exercice : 11 ; présents : 11 ; représentés : 0 ; votants : 11 ; pour : 11 ; contre 0 ; abstentions : 0
Majorité absolue : 6

La liste présentée par Mme Sabine VIALLE, composée de Mme Sabine VIALLE, Mr Jérôme VIALLE et Mme Anne-Marie ROUDIL est élue à l'unanimité, il en ressort ainsi que :

- Mme Sabine VIALLE est élue première adjointe
- Mr Jérôme VIALLE est élu deuxième adjoint
- Mme Anne-Marie ROUDIL est élue troisième adjointe

Lecture de la charte de l' élu local

Mr François BLACHE, Maire, donne lecture de la charte de l' élu local à l'ensemble des Conseillers municipaux

Questions diverses

- Dates à venir : le Maire donne connaissance des dates à venir :
 - 25 avril : organisation de la randonnée mémorielle John Brough en compagnie des étudiantes du lycée Olivier de Serres d'Aubenas, présentation de leur travail de rédaction des panneaux explicatifs qui jalonnent le chemin
 - 08 mai : commémoration de l'armistice du 08 mai 1945
 - 20 juin : accueil d'une pièce de théâtre présentée par la compagnie La Naïve autour du thème de l'appel du Général de Gaulle à la salle des fêtes de Gourjatoux

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il est important qu'ils soient présents à l'ensemble des manifestations organisées

- Points sur les travaux en cours : les nouveaux mobil' home vont être livrés rapidement, ils seront disponibles à la location pour cette saison 2026, les deux anciens sont conservés et seront remis en état pour être remis à la location
Les travaux de la fontaine avancent, l'eau sera remise en circuit fermé avec les lavoirs.
- Photovoltaïque : la commune autoconsomme depuis le 15 mars 2026, le surplus est revendu à Enedis au tarif d'environ 11 centimes

La séance est levée à 22h00

REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

**ANNEXES : Annexe 1 : Procès-verbal élection du Maire et des adjoints
Annexe 2 : Tableau du conseil municipal
Annexe 3 : charte de l'élu local**

**Emargements du Maire et du secrétaire de séance du Conseil municipal du
20 mars 2026**

**Le Maire,
François BLACHE**

Le secrétaire de séance, Baptiste BONNET